

Une leçon de praxis

La révolte de Reconvilier nous fait un devoir de ne pas désamorcer la critique du système capitaliste et de son pouvoir aliénant.

Cette grève fut unique. Par sa durée, neuf jours, par la détermination du personnel, cadres compris. Par sa médiatisation exceptionnelle, le président du conseil d'administration intervenant en direct, mais à distance, devant des ouvriers qui ne l'avaient jamais vu à l'usine. Par l'appui de toute une région et, au-delà, de l'opinion publique nationale. Mais surtout par sa revendication première: la démission de l'administrateur délégué, responsable de la gestion de l'usine, Martin Hellweg. Exigence extraordinaire, sortant de la pratique syndicale, formée à la négociation d'aménagements progressifs, matériels, concrets mais ne sachant pas contester le pouvoir, faire tomber des têtes ou fusiller des généraux. Reconvilier fut hors norme comme, au sens premier, un Soviet en Jura bernois (*lire également l'édito en page 3*).

Les métallurgistes, plus que des conditions de travail pourtant pénibles, se plaignaient de l'incom-

préhension du patron pour leurs organisations de mutualité, de solidarité, sous forme, par exemple, de centrale d'achat. Martin Hellweg, qui avait pris des engagements pour plusieurs dizaines de millions, promettant aux investisseurs de développer le site et la production, mettant en jeu sa réputation de manager, a balayé ces petites activités annexes: les ouvriers étaient payés pour produire des pièces, pas pour organiser l'achat de patates. Rien qui puisse distraire de la raison sociale! C'était méconnaître toute une tradition, une culture communautaire si profonde dans le Jura, et dont Swissmetal n'était qu'une des manifestations. La productivité abstraite se révélait inadaptée au pas jurassien, donc en fin de compte contre-productive. La médiation a dû en prendre acte. Martin Hellweg ne sera pas fusillé, mais il ne dictera plus personnellement le rythme.

_____ *continue en page 3*

Dans ce numéro

L'initiative des Alpes compte toujours trop de poids lourds à travers les Alpes.

Page 2

Christoph Blocher court-circuite le Parlement.

Les radicaux zurichois partent en campagne contre le droit de recours des associations.

Page 4

Le Conseil fédéral entend affranchir le marché intérieur suisse des clientélismes cantonaux.

Page 5

La face cachée des antidépresseurs.

Page 6

Jura bernois: Saint-Imier vers le renouveau.

Page 8

La Poste

Après le conflit, la négociation. Mais le syndicat se trompe de cible en attaquant Ulrich Gygi, patron du géant jaune. Car les concurrents de la Poste ne doivent pas remplir les mêmes obligations que l'ancienne régie.

Lire en page 2

Une course avec handicap

Les concurrents de la Poste échappent à la convention collective imposée à l'ancienne régie. Cette obligation met en danger la survie du géant jaune.

Dans le bras de fer qui oppose la Poste et le Syndicat de la communication, chaque partie se félicite que l'autre revienne à la raison et soit prête à négocier. Cette façon de tirer la couverture à soi est de bonne guerre et permet à chacune de ne pas perdre la face. Laissons à l'instance de conciliation le soin d'éclairer le sens de la convention collective - la Poste viole-t-elle cette convention en autonomisant certains de ses secteurs d'activité et en soustrayant à ladite convention les employés concernés ?

Le syndicat a violemment pris à partie Ulrich Gygi, le patron de la Poste. Mais s'agit-il de la bonne cible? Gygi n'a qu'un objectif, la survie de son entreprise. Une tâche difficile car les services réservés, ceux qui font l'objet d'un monopole, sont en panne de croissance - le courrier électronique prend des parts de marché au trafic des lettres. Quant aux services non réservés

- les express, les paquets au-dessus de deux kilogrammes, les cars, notamment - ils sont ouverts à la concurrence. La Poste doit impérativement abaisser ses coûts si elle veut s'imposer face aux entreprises privées. C'est la raison qui la pousse à créer des sociétés autonomes pour certaines de ses prestations; elle espère ainsi disposer d'une plus grande flexibilité en adaptant les conditions de travail aux conditions du marché.

La responsabilité du politique

L'enjeu n'est plus seulement dans les mains des partenaires sociaux, mais relève de la compétence et de la responsabilité du pouvoir politique. La concurrence doit-elle nécessairement conduire à une détérioration des conditions de travail, la Poste s'alignant sur les standards de ses concurrents?

La loi sur la Poste exige des entreprises concessionnaires qu'elles respectent le

droit du travail et les conditions de travail de la branche. Par contre, le Parlement a refusé d'obliger ces entreprises à signer une convention collective. C'est là que réside la lacune: la Poste est soumise à cette obligation, mais pas ses concurrents. Sur ce marché, les acteurs ne disposent pas des mêmes atouts. C'est donc cette lacune qu'il faut combler. Car le pouvoir politique ne peut imposer à la Poste d'être à la fois concurrentielle et de se comporter en employeur social - ce que Moritz Leuenberger a rappelé - tout en laissant les entreprises concessionnaires profiter de la sous-enchère salariale.

Si seule La Poste se comporte de manière socialement correcte, elle est condamnée à terme. Si elle s'aligne sur ses concurrents, elle se trouvera entraînée dans la spirale de la compression des coûts et trahira sa mission sociale. jd

Initiative des Alpes

Une exigence loin d'être satisfaite

Le mandat imposé par l'initiative des Alpes aurait dû être effectif cette année encore. L'initiative, acceptée en 1994, exigeait que soit réalisé en dix ans le transfert sur le rail des marchandises qui transitent par les Alpes. Aurait dû, car le Parlement, dans la loi sur le transfert du trafic, a prolongé ce délai de cinq ans, précisant que le volume du trafic à travers les Alpes devait être stabilisé de 2000 à 2002, puis réduit progressivement à 650 000 trajets par an jusqu'en 2009. Or nous en sommes actuellement à 1,3 million de trajets annuels!

Pour atteindre l'objectif en 2009, il faudrait réduire le trafic de plus de 10% par an durant les cinq prochaines années.

Une taxe trop faible

Beaucoup de conditionnel donc pour un mandat pourtant impératif. Quels sont les facteurs susceptibles d'influer sur le volume du trafic? L'an prochain, la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sera majorée de 50%. Mais simultanément la Suisse augmentera de 34 à 40 tonnes le poids maximal autorisé. En 2005 égale-

ment, l'Allemagne devrait introduire un péage pour les poids lourds. Et en 2007, date prévue pour l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, la RPLP sera à nouveau légèrement augmentée. Mais l'évolution du trafic marchandises est surtout sensible au rythme de la croissance économique: le Conseil fédéral table sur une augmentation de 75% du transit des marchandises par la route à travers la Suisse d'ici 2030.

On peut donc douter que les mesures énumérées ci-dessus permettent d'atteindre l'objectif

fixé. En fait, la Suisse s'est fait piéger par Bruxelles: l'accord sur le transit établit le libre choix du moyen de transport, tout en fixant la taxe à un niveau trop faible pour orienter efficacement le transit des marchandises vers le rail. Seule la fixation d'un plafond de 650 000 trajets, couplée à une bourse du trafic alpin - les mieux disant décrocheront le droit de transiter par la route - permettra de respecter la volonté populaire exprimée en 1994. jd

Echos, n° 79, novembre 2004.
www.initiative-des-alpes.ch

Les chantiers de la RPT

Quand c'est trop compliqué, on fait confiance à ceux qui disent qu'ils savent. Il en est ainsi de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, vote de confiance du peuple. Mais aussi calcul. Presque tous les cantons se croyaient gagnants. Et les perdants, Zoug, Schwytz et Nidwald n'ont pas hésité à voter non. Toutefois, ils n'ont pas été rejoints par les centres économiquement forts, Zurich, Genève, Bâle, car le législateur avait astucieusement glissé dans le projet la reconnaissance et l'indemnisation des dépenses spécifiques des agglomérations.

Le débat, escamoté au niveau constitutionnel, s'animerait au

moment de transposer dans la législation les nouvelles normes. Les chantiers seront nombreux.

Domaine Public souhaite reprendre le problème des personnes en situation de handicap et plus particulièrement le droit reconnu aux enfants de bénéficier d'une formation spéciale suffisante (Art. 62 de la Constitution). Jusqu'à quel point cette formation peut-elle être une scolarisation ordinaire? À quelle condition? Avec quelle préparation?

L'autre chantier est celui de la collaboration intercantonale, désormais obligatoire dans onze domaines répertoriés. Le modèle d'accord-cadre mérite une analyse critique. Elle doit être menée parallèlement à une réflexion sur la régionalisation. ag

Grève à Reconvilier (suite)

Une leçon de praxis

Les circonstances particulières de la grève de Reconvilier ne permettent pas d'y voir un tournant, un signe de changement du climat social. Mais certains facteurs nouveaux sont à prendre en considération, notamment la formidable amplification médiatique. Redoutable en terme d'images, comme on dit. Par quoi il faut comprendre que la réalité est capable de bousculer les poses publicitaires convenues du marketing.

Et surtout Reconvilier ranime une critique du capitalisme qui doit être entretenue en permanence. Il n'est pas acceptable que les détenteurs de capitaux décident seuls du sort de l'entreprise et de ceux qui en vivent. Au-delà de Martin Hellweg qui était lui

trop présent, il y a le conseil d'administration, présidé par un avocat d'affaires que les ouvriers n'ont jamais rencontré. La gestion à distance, anonyme, sans visage, n'est pas tolérable. Si l'entreprise est un risque, les capitaines doivent être à bord et les armateurs restés au port n'avoient que des droits limités. La révolte de Reconvilier nous fait un devoir de ne pas désamorcer la critique du système capitaliste et de son pouvoir aliénant. Sachant, comme l'écrivait Karl Marx dans les thèses sur Feuerbach, qu'il ne suffit pas de philosopher, c'est-à-dire d'interpréter le monde de diverses manières, mais qu'il importe plutôt par la praxis de le transformer. ag

Edito

Juste une grève une grève juste

Reconvilier dans la rue. Swissmetal occupé. Télévisions, radios, presse se précipitent. L'anonymat répétitif de la production, tourner-décolleter, explose à la une des médias. La réalité, enfin. Et surtout, l'espoir inavouable d'un embrasement historique. En même temps, le conflit reprend de plus belle à la Poste. Service public ou survie dans un marché de loups? D'un côté, les blocages chirurgicaux, de l'autre les plaintes pénales. Alors comment résister à la tentation d'annoncer la fin d'une époque? Les extrêmes polarisent le débat politique, voilà que la société, et le monde du travail, se déchirent à leur tour. «Une tendance lourde» proclament les leaders d'opinion. La paix sociale vivrait ses dernières heures. Vive le rapport de force! Quarante ans de conventions collectives valent bien un automne de lutte.

Pourtant, à peine entrevu, le grand soir s'éclipse déjà. Après quelques escarmouches, le dialogue apaise la Poste. Reconvilier retrouve également le calme. Le compromis négocié par le gouvernement bernois convient à tout le monde et le travail reprend à treize heures quinze précises. La mobilisation, l'enracinement, la perfection dramatique de la grève exaltent plutôt son aura mythique. Un événement, non exportable, destiné surtout à affirmer l'identité d'une communauté, d'une usine, ébranlées par les méthodes expéditives de la gestion d'entreprise contemporaine. Le syndicat a dû ainsi se contenter d'un rôle de deuxième plan, plutôt à la traîne des grévistes. Les conditions de travail comptaient moins que l'affirmation de l'humanité de l'ouvrier, fidèle à la «Boillat», bien avant Swissmetal et enfant du terroir. Rien à voir avec les frontaliers du site de Dornach dans le canton de Soleure. Reconvilier ne marque pas la recrudescence des batailles syndicales, mais la résistance au changement, quand il ignore la dignité des hommes et leur histoire. Juste une grève, mais une grève juste. md

Blocher brouille les pouvoirs

Le ministre UDC soutient un droit de recours supplémentaire modifiant le projet proposé par le Conseil fédéral, au mépris des compétences du parlement.

On connaissait le peu de motivation de Christoph Blocher pour défendre le point de vue du Conseil fédéral dans certaines campagnes de votation. Mais, le conseiller fédéral fait parfois aussi fi de l'avis du gouvernement devant le parlement. Dernier exemple en date: l'entraide internationale en matière pénale. Cette procédure permet à un Etat étranger d'obtenir des autorités helvétiques qu'elles lui fournissent des preuves ou encore qu'elles lui remettent un individu. Un sujet sensible au royaume du secret bancaire. Actuellement, les décisions en matière d'entraide peu-

vent être contestées devant le Tribunal fédéral. Dans le cadre de la révision de l'organisation judiciaire (cf. DP 1617), le Conseil fédéral a proposé de maintenir une seule voie de recours, mais devant le nouveau Tribunal pénal fédéral.

Des procédures à rallonge

En octobre, le Conseil national admet un amendement qui permet un recours supplémentaire au Tribunal fédéral, ce qui allongerait les délais. Rien d'étonnant: ces procédures fâchent certains clients de la place financière; leur longueur et leur complexité constituent une

source de rémunération confortable pour nombre d'avocats. Des lobbies fort bien représentés au Parlement. La surprise, c'est que le représentant du Conseil fédéral, Christoph Blocher, a appelé les députés à soutenir cet amendement. Mieux, le conseiller fédéral cherche désormais à rallier le Conseil des Etats à cette solution. Que pense le Conseil fédéral de cette modification pas si anodine? Le magistrat UDC paraît avoir agi sans consulter ses collègues. On peut douter que ceux-ci voient d'un bon œil un rallongement potentiel des procédures en matière d'entraide,

alors que l'encre des paragraphes sèche à peine au pied du traité de Schengen.

Les règles sont pourtant claires en la matière: le gouvernement adopte un projet qu'il transmet aux Chambres. Le représentant du collège doit ensuite le défendre et laisser aux parlementaires la responsabilité d'éventuels amendements. En s'invitant dans la procédure parlementaire, un membre du Conseil fédéral court-circuite le jeu institutionnel. Christoph Blocher joue trop souvent la partition en soliste. A se demander s'il veut réellement faire partie de l'orchestre. *ad*

Droit de recours

Les radicaux tentés par le populisme

Une initiative du parti zurichois place la volonté populaire et l'intérêt privé avant le respect du droit et la défense du bien commun.

Les radicaux, en perte de vitesse, cherchent une meilleure visibilité en empoignant plus vigoureusement des thèmes d'actualité. Rien de tel que la conjugaison du football et de la démocratie directe. Surfant sur le large mécontentement créé par l'opposition de l'Association transport et environnement (ATE) au projet de stade du Hardturm à Zurich, les radicaux zurichois, rejoints par treize sections cantonales, lancent une initiative populaire pour limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement. Le parti suisse soutient l'idée, mais ne s'engage pas dans le pilotage de l'exercice, probablement refroidi par son incapacité à récolter les signatures à l'appui de son initiative pour un moratoire fiscal lancée en 2000.

L'initiative prive les organisations écologistes de leur droit de recours dès lors qu'un projet a été adopté par le peuple ou un parlement. On connaît l'argument: «Les intérêts d'une organisation ne doivent pas primer la volonté populaire». Mais le fait de le marteler avec constance ne le rend pas pour autant pertinent. L'aval populaire ou parlementaire ne garantit pas encore qu'un projet de route, de centre commercial ou d'installation sportive respecte le droit en vigueur. Les radicaux reprennent là un argument qui légitime des décisions illégales: l'Etat de droit devrait céder devant la démocratie. Cette opposition entre légalité et démocratie conduit inmanquablement à dégrader la démocratie en une suite de décisions arbitraires: le souverain ou le parlement adopterait une législation sur l'environnement,

voire un plan d'aménagement et pourrait y déroger selon son bon plaisir à l'occasion d'une décision concrète. Là où la sécurité du droit disparaît, toutes les manipulations deviennent possibles et l'inégalité de traitement s'installe.

Par contre, les radicaux maintiennent intégralement le droit de recours des particuliers, quand bien même ces derniers sont les principaux responsables des entraves à la réalisation de projets de construction. A l'appui de ce traitement de faveur, ils invoquent la garantie de la propriété: les voisins d'un projet doivent pouvoir préserver leurs intérêts. Des intérêts particuliers beaucoup plus honorables, à les entendre, que l'intérêt public défendu par les organisations de protection de l'environnement et du paysage. *jd*

Fédéralisme et clientélisme

Le Conseil fédéral propose d'abaisser les barrières, discrètes mais bien réelles, qui subsistent entre les économies des cantons. Il présente une modification de la loi sur le marché intérieur qui ne fonctionne pas.

Dans les années huitante, Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, lance le Marché unique européen et invite les autres pays démocratiques du continent à y participer. La Suisse saisit la balle au bond. Elle entame la négociation. Mais Berne s'aperçoit rapidement qu'avant d'adhérer au grand marché qui abolit les frontières économiques avec l'Europe, il faut d'abord supprimer celles qui subsistent entre les cantons. Parallèlement au traité d'adhésion à l'EEE, le Conseil fédéral propose Eurolex, un train de réformes pour s'adapter aux normes européennes et notamment pour unifier le marché intérieur suisse. Le refus populaire de l'EEE entraîne la chute d'Eurolex. Mais le gouvernement reprend certaines réformes. La loi sur le marché intérieur, entrée en vigueur en 1999, en fait partie. Elle est une héritière directe de l'Europe.

Arrêt de mort du Tribunal fédéral

La loi veut tout simplement que chaque acteur économique actif dans un canton puisse travailler librement dans le reste de la Suisse. Cela présuppose qu'une personne jugée qualifiée à Genève le soit aussi à Lausanne ou à Sion. Mais, dans une interprétation restrictive de la loi, le Tribunal fédéral casse le mouvement dans un arrêt guillotiné. Il se penche sur le recours d'un prothésiste dentaire zurichois breveté qui s'était vu refuser l'autorisation d'exercer son art en s'installant comme indépendant aux Grisons. Ledit canton impose qu'un prothésis-

te soit subordonné à un dentiste. Le TF donne raison aux Grisons. Chaque acteur économique peut, à partir de son canton, offrir librement ses services dans tout le pays. Mais celui qui s'installe dans un canton est régi par les dispositions cantonales. La libre circulation des services n'implique donc pas la libre installation. Cet arrêt du TF vide la loi de sa substance. Chaque canton peut continuer de refuser l'exercice d'un métier à quiconque n'a pas de brevet ou d'autorisation reconnus par lui.

Favoriser l'harmonisation

Pour réaliser véritablement le marché intérieur, il faut donc rendre la loi plus précise. Le projet prévoit donc expressément que la personne qui pratique son métier à satisfaction dans un canton peut s'installer librement dans un autre canton. Il y aura reconnaissance automatique de la capacité à travailler. Lors de la procédure

de consultation, certains cantons - dont Vaud et Genève - ont rejeté le projet, arguant qu'il abaissait la sécurité du public et le niveau de formation. Berne rétorque que lorsque des exigences sont satisfaisantes dans un canton, elles le sont dans un autre. Face à la qualité d'un dentier, la mâchoire d'un habitant des Grisons n'est pas plus sensible que celle d'un Zurichois. Les arguments vertueux de sécurité des clients ou des patients masquent la protection du clientélisme en faveur des professionnels installés dans le canton. En imposant la reconnaissance automatique des capacités d'exercer un métier, Berne entend favoriser une harmonisation des réglementations cantonales. Pour unifier le marché intérieur, l'autre alternative aurait été d'imposer des règles nationales à l'exercice de toutes les professions. C'est pourquoi la loi fédérale sur le marché intérieur se réclame de la pensée fédéraliste. *at*

Une association de pendulaires

Il existe une association glaronaise de pendulaires (Pendlerverein Glarus). En font partie des informaticiens, des universitaires, des journalistes et d'autres personnes qui travaillent à Zurich et vivent dans le canton de Glaris. Le mensuel *Folio* a interrogé le président Andreas Schindler sur leurs revendications. Elles s'adressent essentiellement aux CFF: des propositions de liaisons directes toutes les demi-heures entre le canton de Glaris et Zurich (pas seulement aux heures de pointe) et un meilleur confort. Le canton de Schwitz profite déjà du service existant par deux haltes (Pfäffikon et Lachen) pour lesquelles il verse une contribution financière.

La Suisse est-elle déjà devenue une seule cité?

cfp

www.pendlerverein.ch

Déprime chez les médicaments

La compétition effrénée entrave l'information indépendante sur les effets des antidépresseurs et autres anxiolytiques.

Selon *The Economist*, la réputation de l'industrie pharmaceutique a chuté aux États-Unis au point qu'elle doit faire appel aujourd'hui à l'industrie du tabac pour prendre conseil en matière de communication. Le retrait brutal d'un analgésique majeur, le Vioxx, les témoignages accablants au Sénat sur le dysfonctionnement de la pharmacovigilance (laxisme de l'État), une plainte du procureur général de New York contre Glaxo Smith Kline pour désinformation, ont finalement ébranlé ce bastion de la médecine moderne qu'est l'industrie pharmaceutique.

Le dysfonctionnement s'illustre particulièrement avec les médicaments psychotropes - antidépresseurs, anxiolytiques, somnifères - qui constituent aujourd'hui un poste majeur des ventes: en France par exemple, près de quarante millions de boîtes sont vendues chaque année.

La génération Prozac

Il n'en a pas toujours été ainsi et la haute scientificité qui entoure la mise au point des médicaments peut être trompeuse. Il a fallu d'abord inventer la déprime. «Il n'y a pas plus de gens qui vont mal que dans les années 1950 mais on leur a appris comment cela s'appelait, la dépression, et que des médicaments existaient» dit Philippe Pignarre, auteur de *Comment la dépression est devenue une épidémie* (La Découverte, 2001). Une nouvelle classe d'antidépresseurs, les SSRI (inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine), comme le Prozac, qui produit moins d'effets secondaires (confusion mentale, troubles cardiaques) que leurs prédécesseurs arrive sur le marché au milieu des années huitante. La «génération Prozac» était née, et le nombre de sujets dépressifs a augmenté d'un facteur de mille en vingt ans!

Selon David Healy, auteur d'un ouvrage sur le sujet, ces antidépresseurs furent lancés alors qu'on savait déjà qu'ils étaient inefficaces pour la dépression clinique (sévère), que seules quatre études sur huit

avaient montré un effet meilleur que le placebo. Une fois la vente d'un médicament autorisée, la firme se voit devant un double défi: maximiser les ventes pendant la période de protection du brevet en cherchant notamment de nouvelles indications, et rapporter fidèlement tout effet secondaire non prévu. Autant dire que le conflit d'intérêt est maximal. Pour garantir les ventes, il faut recruter les porte-parole universitaires (par l'organisation de congrès etc.) et il faut «informer» les médecins (par les visiteurs de la firme).

Effets secondaires occultés

L'information non intéressée fait très vite défaut, par manque d'essais cliniques financés de manière indépendante et par manque de contact entre le monde des chercheurs et celui des médecins. En plus, la formation continue des médecins est quasi entièrement dans les mains de l'industrie pharmaceutique. Les voix indépendantes (telles que les «cercles de qualité» des pharmaciens suisses ou quelques revues) sont rarissimes.

Dans le cas du Prozac et de ces cousins, qui jusqu'à avis contraire restent des médicaments tout à fait recommandables, le reproche fait aux firmes, c'est d'avoir caché ou nié des résultats de recherche montrant que chez certains patients, et notamment les adolescents, les pensées suicidaires apparaissaient rapidement. Dès 1990, une

première étude soulignait ce danger. Il y a quelques semaines, la FDA (le Swissmedic américain) a finalement fait inscrire sur les boîtes un avertissement concernant le risque de suicide des adolescents.

Pourquoi avoir attendu quinze ans (et quelques procès?) C'est que les firmes paient les études cliniques effectuées dans le cadre de la pharmacovigilance. Elles sont donc propriétaires des données récoltées et peuvent décider de l'arrêt ou de la publication de ces essais cliniques. De nombreux essais ne sont donc jamais publiés (certains par manque de qualité scientifique, espérons-nous). Ce que le procureur général de New York a obtenu pour Glaxo, et que la Suisse devra sans doute inscrire dans une loi sur la recherche chez l'être humain, c'est l'obligation d'annoncer tout essai clinique au départ dans une base de donnée publique; à charge du sponsor d'expliquer pourquoi, le cas échéant, l'essai a été arrêté prématurément. ge

David Healy, *Let them eat Prozac*, NY University Press, 2004.

Le recueil de chroniques d'Anne Rivier, *Malley-sur-Mer*, est maintenant disponible dans toutes les librairies de Suisse romande.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
C-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Ces abus qui rendent malades

La chasse aux faux invalides menée par l'UDC néglige la dégradation des conditions de travail ainsi que le développement des mesures de réinsertion.

Un communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique nous donne quelques indications intéressantes concernant les problèmes de santé liés au travail. L'intensification et l'insécurité de l'emploi sont des sources non négligeables de troubles psychiques et physiques, tels que maux de tête, de dos ou troubles du sommeil. En résumé, «de mauvaises conditions psychologiques et sociales de travail fragilisent la santé des travailleurs».

Ces informations ouvrent des pistes de réflexion intéressantes pour comprendre l'évolution des demandes faites à l'AI. Alors qu'auparavant de mauvaises conditions d'hygiène ou des tâches physiquement pénibles constituaient la majeure partie des risques pour la santé liés au tra-

vail, ce sont aujourd'hui des éléments tels que la forte charge de travail, la pression de la demande, l'exigence de concentration durant de longues périodes ou la croissance de l'interdépendance entre collègues qui favorisent le stress et pèsent sur la santé.

Le poids du stress

Actuellement, 44% de la population active affirme occuper «un poste où la tension nerveuse est généralement très forte». Le risque augmente selon le niveau de formation et le statut socioprofessionnel. La peur de perdre son emploi est un facteur particulièrement aggravant. Une amélioration des conditions de travail semble donc une piste évidente si l'on veut éviter que l'AI n'accueille de plus en plus de personnes affectées de

troubles de la santé tels que problèmes psychiques et maux de dos.

De son côté, l'UDC a décidé de revenir une fois de plus à la charge contre les «abus», la «fausse invalidité» et les «simulations». Au mois d'octobre, le parti a déposé pas moins de quatre motions au Conseil national dont le contenu est sans surprises. Dénonciation du nombre «substantiel» de cas abusifs, proposition d'allonger à cinq ans la durée minimale de cotisation pour le droit à une rente, redéfinition (en le restreignant) du terme «invalidité» et suppression de la gratuité de la procédure de recours figurent en bonne place dans les différentes interventions. Les conditions de travail et le contexte social qui changent sont totalement négligés, ainsi que des mesures de suivi et de réinsertion

progressive. Comme à son habitude, l'UDC se focalise sur les abus et la responsabilité individuelle, passant à côté de l'essentiel.

Pour l'anecdote, on rappellera, que, non contente de se battre contre les soi-disant «abus» que sont les troubles psychiques et maux de dos, l'UDC a également décidé, cette année, via une motion de Jasmin Hutter, directrice des ventes pour l'entreprise familiale de machines de chantier, de demander la suspension de l'obligation d'installer des filtres à particules de suie sur lesdites machines. Cette obligation ayant pour but évident de limiter la pollution de l'air, les cas de maladies respiratoires et, par conséquent, les cas d'invalidité, il y a de quoi s'interroger sur les motivations profondes de l'UDC. os

Courrier

L'intégration ne concerne pas seulement les étrangers

«Dans un quartier de banlieue, quatre jeunes mineurs noirs, originaires du Rwanda, attaquent et frappent violemment un quinquagénaire suisse. Motif de l'agression: l'homme les aurait regardés de travers !» Cette information paraît-elle crédible ?

En réalité, si la victime a effectivement cinquante ans, elle est rwandaise et habite Onex. Et les agresseurs sont des adolescents, blancs et suisses, domiciliés à Bernex/Confignon, commune rurale voisine avec 17% d'étrangers.

La Ville d'Onex est une commune genevoise de 17000 habitants, dont 36% d'étrangers. La Cité-Nouvelle, un alignement dense de hauts immeubles locatifs, est définie comme un secteur prioritaire en matière d'intégration des étrangers et de prévention des incivilités. De nombreuses actions pour les enfants dits défavorisés, en majorité d'origine étrangère, sont mises en place dans l'une des écoles de la cité qui sert de référence cantonale. Parallèlement aux activités du Service social communal habituel, un Service jeunesse et action communautaire a été créé. Colloques, conférences, forums-citoyens sont régulièrement organisés pour soutenir et favoriser les engagements relatifs à l'intégration.

Résultat de cette politique, un quinquagénaire d'origine rwandaise se balade sans appréhension, vers une heure du matin, dans les rues de son quartier. Et il est tabassé par des enfants de bonnes familles d'une commune résidentielle voisine.

Même si l'on a découvert chez eux croix gammées et portrait de Hitler, ces jeunes n'appartiendraient cependant pas à un mouvement structuré, mais «militeraient simplement pour une Suisse blanche».

Ces jeunes relativement privilégiés disposent de locaux autogérés supervisés par un éducateur «hors-mur», dont les méthodes opportunistes font régulièrement l'objet d'articles dithyrambiques dans la presse gratuite.

Par contre, les jeunes Onésiens, particulièrement ceux d'origine étrangère, sont régulièrement délogés par la police de leurs lieux de réunions nocturnes - préaux d'écoles, devant la Coop ou le vidéo-club - car ils sont un facteur d'insécurité.

Delphine N'Diaye, Genève

La gestion de l'utopie

«Un seul Jura», statut particulier, crise de l'Assemblée interjurassienne - les UDC protestent contre l'initiative du mouvement autonomiste jurassien - grève identitaire à Reconvilier, le voyage se poursuit jusqu'à Saint-Imier.

Saint-Imier, une bourgade rectiligne accoudée au Mont-Soleil au nord. L'ombre du Chasseral au sud. Les éoliennes et le funiculaire tout neuf rattrapent la modernité. Une gare multifonctionnelle arrête les trains deux fois par heure depuis Bienne, une seule fois depuis La Chaux-de-Fonds. Villeret, en contrebas, moule des implants dentaires pour le monde entier. Bel exemple de niche à haute valeur ajoutée. L'institut Straumann, société internationale cotée en bourse, fournit 220 emplois pour un marché en expansion.

Le cinéma Lux, une salle de 500 places un rien baroque, se morfond à la rue Sans-soucis. En ville, d'autres signes d'abandon. Magasins et bureaux évacués, à louer. L'hôtel Central, déjà Hôtel de Ville, s'effrite sur la place de la Collégiale. Vide, muré. Dernier vestige de la révolte anarchiste menée en 1872 par James Guillaume et Adhémar Schwitzguébel au nom de Bakounine qui évangélise la région. La Fédération jurassienne s'oppose aux vues totalisantes de Karl Marx. Elle traque le pouvoir politique pour le bien du prolétariat. Si l'envie de révolution s'épuise vite, l'entraide organisée entre travailleurs résiste aux siècles. Mutuelles et syndicats foisonnent, de l'atelier domestique à la manufacture.

A une centaine de mètres, l'Espace Noir proclame toujours la bonne nouvelle. La coopérative autogérée se bat contre «l'acculturation d'une région périphérique touchée par la crise horlogère et l'exode». Librairie, cinéma, théâtre et bar à l'intérieur. Animation et agitation militantes à l'extérieur. Fondé en 1984, le centre culturel force son destin. Bénévolat, dons, quelques maigres subventions et les recettes de bières et sodas remplissent les caisses. La question jurassienne compte moins que le désir de combattre la déferlante néo-libérale. L'anarchie

fuit les frontières étroites d'un canton. Justice sociale et dignité humaine se jouent dans la mémoire d'une Internationale antiautoritaire, à la barbe de l'Etat.

De la prospérité à la crise

La nostalgie des Trente glorieuses tourne encore Saint-Imier, malgré un retour de flamme. Chronomètres et montgolfières font le tour du monde. Breitling et Swiss Timing (Longines et Oméga) occupent les écrans de télé à la mesure des exploits les plus fous. Comment oublier? A la fin des années soixante, Longines assure mille deux cents emplois pour 7 500 habitants. La famille de Stéphane



L'Hôtel Central à Saint-Imier

Boillat, maire de Saint-Imier, quitte les Franches-Montagnes pour faire fortune au bord de la Suze. Ça ne dure pas longtemps. La crise horlogère frappe pendant les années septante. L'arc jurassien et l'industrie horlogère perdent deux emplois sur trois (de nonante mille à trente mille). Saint-Imier s'évide. L'exode frappe féroce, trois mille personnes quittent la ville. En même temps, le conflit jurassien envenime les esprits. Au vote, les pro bernois l'emportent à trois contre quatre.

L'apaisement des temps nouveaux

Le temps passe. Les ennemis déposent les armes. Saint-Imier ressuscite. L'alliance jurassienne, rejeton modéré des séparatistes d'antan, décroche la mairie avec Stéphane Boillat en 1998, reconduit tacitement en 2002.

Aujourd'hui Saint-Imier pavoise en pôle régional de formation: école d'ingénieurs (intégrée au réseau HES de Suisse occidentale), écoles de commerce et d'infirmières fréquentées par un millier d'étudiants. L'utopie en suspens, on administre. Avec patience et

force de conviction, un parc technologique et une zone industrielle jalonnent un programme de législature inédit. La promesse d'engagements concrets sans trop de blabla et beaucoup de bon sens.

Ni cité-dortoir, ni EMS pour retraités fatigués, la ville aligne deux mille six cents emplois, même si les restructurations coûtent toujours, seize postes égarés récemment chez Fluckiger et Fils, décolleteurs, à la suite du rachat par le groupe genevois Patek Philippe. En phase avec l'époque, la municipalité pense image et promotion. Saint-Imier se mue en terre d'énergies. Elle solde vent et soleil.

Les montres Longines, sur les rives de la Suze depuis 1832, assurent la réputation internationale d'une marque solidement suisse. Après une période trouble, Swatch Group a remis l'entreprise sur le droit chemin. Succès et chiffres d'affaire font le bonheur de Walter von Kaenel, exemple vivant de mobilité sociale. Engagé comme assistant de vente en 1969, il devient directeur de la société en 1988 avec la bénédiction de Nicolas Hayek.

La politique en sourdine

Stéphane Boillat approuve le statut particulier et le Conseil régional offerts par Berne. Certes le tout est encore insatisfaisant, mais il établit un cadre d'expression unique pour l'ensemble du Jura bernois miné par la diversité des acteurs et des intérêts. De plus, le Conseil régional sera élu par le peuple renforçant ainsi sa légitimité.

La langue, l'histoire, le développement industriel et horloger plaident pour l'existence d'une entité commune bien différenciée du reste du canton de Berne, alémanique et tourné vers le tertiaire. Mais Berne garde le Jura dans son giron. Débordé par les autres pôles économiques - Zurich, Genève et Bâle - le canton doit se profiler comme une plate-forme entre ces zones d'influence. Le Jura bernois reste ainsi une pièce importante dans le réseau de liens et de servitudes chers aux Bernois, indispensables à leur salut. *md*